



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication:

0 106 745
A3

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 83401876.4

(51) Int. Cl.³: **E 02 B 3/12, B 66 C 1/42,**
E 02 D 29/02

(22) Date de dépôt: 26.09.83

(30) Priorité: 24.09.82 FR 8216171
19.10.82 FR 8217482

(71) Demandeur: CITRA-FRANCE, 13 avenue Morane
Saulnier, F-78140 Velizy Villacoublay (FR)

(43) Date de publication de la demande: 25.04.84
Bulletin 84/17

(72) Inventeur: Verrey, Marcel, 36 Boulevard de la Paix,
F-56000 Vannes (FR)

(84) Etats contractants désignés: AT BE CH DE GB IT LI LU
NL SE

(88) Date de publication différée du rapport de
recherche: 25.07.84 Bulletin 84/30

(74) Mandataire: Le Brusque, Maurice et al,
CREUSOT-LOIRE 15 rue Pasquier, F-75383 Paris
Cedex 08 (FR)

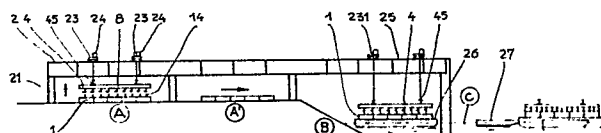
(54) Procédé et installation de pose d'un tapis de protection sur un fond immergé.

(57) L'invention a pour objet un procédé et une installation de pose sur un fond immergé d'un tapis de protection formé d'un grand nombre de gabions (10) posés côte à côte et constitués chacun d'une enveloppe souple (11) en forme de panier et remplie de pierres.

Selon l'invention on réalise des éléments (1) de tapis préfabriqués de forme polygonale, constitués chacun d'un ensemble de gabions accolés (10, 12, 13, 14), reliés entre eux et remplis de pierres, chaque élément étant muni d'une pluralité d'organes d'ancrage (14) répartis régulièrement sur toute sa surface, puis l'on accroche l'élément préfabriqué (1) sur un palonnier (4) muni d'une pluralité d'organes d'accrochage (8) susceptibles de s'engager sur ces derniers à la descente du palonnier (4), celui-ci étant suspendu à cet effet à au moins un treuil (24) monté sur un chariot (23) déplaçable le long d'une passerelle de lancement surélevée (2) s'étendant d'un côté au-dessus de l'aire de préfabrication (A) et prolongée de l'autre côté au-dessus de l'eau, on hisse alors l'élément préfabriqué (1) fixé au palonnier (4) au moyen du treuil (24), on l'amène ensuite au-dessus de l'eau, par déplacement du chariot (23) sur la passerelle (2) et l'on dépose l'ensemble du palonnier (4) et de l'élément préfabriqué (1) sur une barge (26) placée au dessous du prolongement de la passerelle, puis on déplace la barge (26) ainsi chargée pour l'amener au dessous d'un appareil

de pose comprenant au moins un treuil (56) monté surélevé sur un ponton (5) muni de moyens de positionnement (53) par rapport au fond et placé sensiblement à l'aplomb de l'emplacement de pose on accroche le treuil (56) de l'appareil de pose (50) sur le palonnier (4), on hisse l'élément préfabriqué (1) pour retirer la barge (26) puis on le descend jusqu'à une faible distance du fond, on vérifie alors le positionnement du ponton (5) et l'on commande enfin le décrochage simultané de tous les organes d'accrochage du palonnier, l'élément préfabriqué étant ainsi posé en bloc à l'emplacement voulu.

L'invention s'applique à la protection contre l'érosion du fond d'une rivière ou d'une côte.





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0106745
Numero de la demande

EP 83 40 1876

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Categorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
A	<u>GB - A - 300 (MURALT) (A.D. 1910)</u> * En entier * --	1,2,5,7	E 02 B 3/12 B 66 C 1/42 E 02 D 29/02
A	<u>FR - A - 665 048 (HBM)</u> * En entier * --	1,5,7	
A	<u>NL - C - 92 511 (STAAT DER NEDERLANDEN)</u> * Figures 1-4 * --	5,7	
A	<u>GB - A - 1 294 772 (MacCAFERRI)</u> --		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
A	<u>FR - A - 2 177 488 (FOUCAULT)</u> * Page 7, lignes 1-32; figures 12, 13 * --	9,10,11	E 02 B E 02 D
A	<u>US - A - 2 669 479 (LOUCKES)</u> * En entier * --	9	
A	<u>US - A - 3 180 671 (BACHMANN)</u>		
A	<u>DE - A - 2 614 009 (HOLSTEIN & KAPPERT)</u> ./.		
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 09-04-1984	Examineur HANNAART
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			



REVENDICATIONS DONNANT LIEU AU PAIEMENT DE TAXES

La présente demande de brevet européen comportait lors de son dépôt plus de dix revendications.

- ☐ Toutes les taxes de revendication ayant été acquittées dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.
- ☐ Une partie seulement des taxes de revendication ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les dix premières revendications ainsi que pour celles pour lesquelles les taxes de revendication ont été acquittées.
- à savoir les revendications:
- ☐ Aucune taxe de revendication n'ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les dix premières revendications.

☒ ABSENCE D'UNITÉ D'INVENTION

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions,
à savoir:

- 1) Revendications 1-8: Procédé et installation
- 2) Revendications 9-12: Palonnier.

- ☒ Toutes les nouvelles taxes de recherche ayant été acquittées dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.
- ☐ Une partie seulement des nouvelles taxes de recherche ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent aux inventions pour lesquelles les taxes de recherche ont été acquittées
- à savoir les revendications:
- ☐ Aucune nouvelle taxe de recherche n'ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent à l'invention mentionnée en premier lieu dans les revendications,
- à savoir les revendications:

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendica- tion concernée	
A	<u>FR - A - 2 429 875 (POLI & POLI)</u> -----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.³)

